

Catégorie aménagement

Ville de Saint-Louis

Promenades de Saint Louis

Le projet

Le projet global consiste en la création d'un réseau de sentiers champêtres.

En proposant des lieux de respiration agréables, à proximité de zones d'intérêts, la Ville de Saint-Louis souhaite inciter les habitants et usagers à marcher, soit à des fins de déplacements efficaces, soit à des fins de loisirs ou de promenade.

Saint-Louis dispose ainsi de 3 boucles de sentiers (hors réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne qui dispose de son propre réseau de sentiers) fléchés et d'une carte permettant aux marcheurs de se situer et de découvrir de nouveaux tracés.



Données générales

Territoire concerné : Ville de Saint Louis

Porteur du Projet : Ville de Saint Louis

Département : 68

Population totale du territoire : 20 917

Population concernée par le projet : Habitants, touristes, employés

Plan d'actions : La Ville de Saint-Louis a adopté en septembre 2018 un plan d'actions piéton – vélo, afin d'inciter au report modal et ainsi de réduire la pollution atmosphérique, les émissions de GES, les nuisances liées au bruit. Ce plan piéton-vélo est composé de 15 actions, déclinées en 5 axes :

- ° développer le réseau piéton-cycle en ville et en périphérie avec l'objectif d'atteindre 20 km de pistes cyclables pour 2020

- ° améliorer le confort et la sécurité (zones 30, sensibilisation des écoliers, signalétique, ateliers de réparation, marquage...)

- ° intégrer les mobilités actives dans la planification urbaine et les opérations d'urbanisme

- ° promouvoir la mobilité durable (plan de déplacement de la collectivité, sensibilisation des entreprises, du grand public, des citoyens)

- ° cartographie de ces actions

Les acteurs du projet

Réunions organisées en présence des agriculteurs concernés, des chasseurs, de l'exploitant de la gravière, de représentants des Mairies de Hégenheim et de Village-Neuf, l'Hôpital civil de Bâle et les autres partenaires suisses / Organisation de chantiers participatifs avec des écoles, des organisations locales (Jeune Chambre Economique, SCOUTS, Conseil des jeunes...) / Prestataires : TP3F, Nature et Technique, Altevia, Agence IDAHO, Haies Vives d'Alsace

Objectif principal du projet

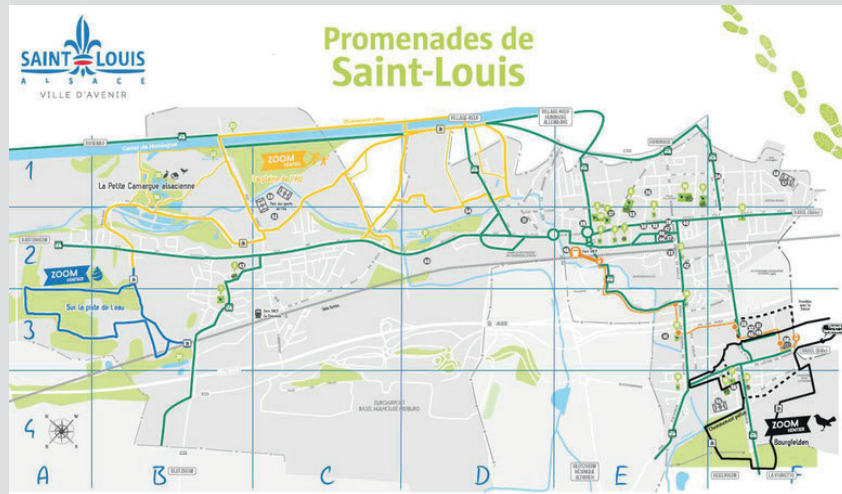
L'objectif est de proposer un environnement et un cadre de vie favorables à la santé des citoyens au cœur de la végétation, de développer une nouvelle offre de loisirs et de détente et de faire découvrir des moyens de déplacements actifs efficaces, pouvant ainsi concurrencer la voiture, à quelques pas du centre-ville.

En finalité, le projet veut permettre les déplacements actifs dans un cadre de vie apaisé.

Le projet détaillé

Afin d'inscrire ses ambitions dans la durée, la Ville de Saint-Louis a annexé un schéma des mobilités douces à son Plan Local d'Urbanisme. Ce schéma permet de conforter les projets de connexion.

Le réseau de cheminements a été réalisé de 2015 à 2019. Le projet a consisté en la création de tronçons de chemins, au fléchage de l'ensemble et à la communication auprès des promeneurs.

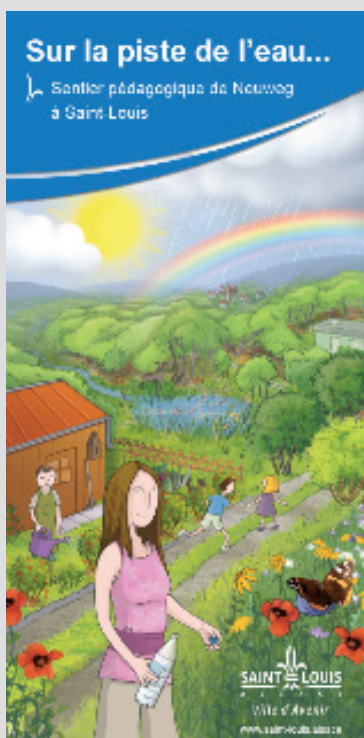


Le projet global, à savoir proposer un réseau de sentiers champêtres, a été réalisé en 3 temps. Trois chemins ont été aménagés. Saint-Louis dispose ainsi de 3 boucles fléchées et d'une carte permettant aux marcheurs de se situer et de découvrir de nouveaux tracés :

1 - Sentier de la piste de l'eau :

Ce sentier pédagogique de Neuweg se situe sur la partie nord/ouest du ban communal au niveau de la zone de captage des eaux. La thématique du sentier concerne l'eau et la préservation de cette précieuse ressource. Les panneaux pédagogiques ont été élaborés en partenariat avec le CINE (Centre d'initiation à la nature et à l'environnement de l'Au) de la Petite Camargue alsacienne.

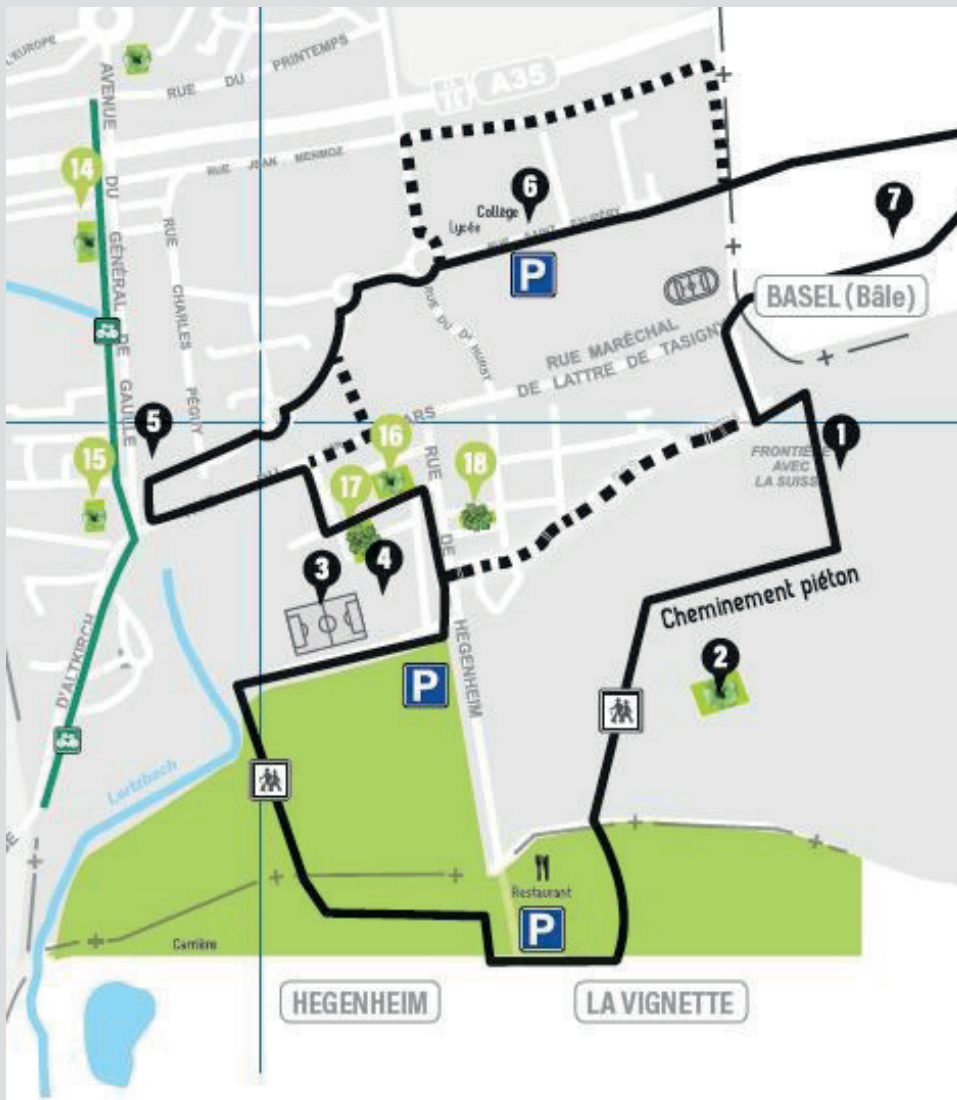
Le circuit mesure 4 km au départ du parking des jardins familiaux. Le sentier traverse plusieurs milieux : zone agricole, étendue forestière et sites d'anciennes carrières recolonisées par la forêt rhénane ou en cours de remblaiement. Ce cheminement permet ainsi de mieux percevoir l'incidence de l'environnement sur la ressource en eau et les mesures nécessaires pour la préserver et préserver également notre santé.



[» Voir le reportage sur l'inauguration du sentier «](#)

2 - Sentier de Bourgfelden / Burgfeldenpark :

Situé au Sud-Ouest de la commune, sentier binational de 5 km (2.5 km en France, 2.5 km en Suisse), reliant plusieurs points d'intérêts : jardins partagés de Francette, parc animalier développé dans le cadre de soins thérapeutiques, jardins familiaux, cafés et le futur parc des carrières.



- | | |
|--|---|
| 1 Jardins familiaux | 14 Parc de la Résidence Blanche-De-Castille |
| 2 Parc des Carrières (projet) | 15 Square du Château d'eau |
| 3 Stade de Bourgfelden | 16 Parc de la micro crèche de Bourgfelden |
| 4 Refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux | 17 Square Saint-Charles de Bourgfelden |
| 5 Jardins partagés de Francette | 18 Parc Baerenfels |
| 6 Piscine | P Parking rue de Hegenheim |
| 7 Parc animalier | P Parking rue de la Fraternité |
| | P Parking rue Saint-Exupéry |

3 - Sentier de la plaine de l'Au :

Ce cheminement relie le centre de Saint-Louis sur son versant Est à la Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue alsacienne et au quartier de Neuweg au Nord.

En proposant des lieux de respiration agréables, à proximité de zones d'intérêts, la Ville de Saint-Louis souhaite inciter les habitants et usagers à marcher, soit à des fins de déplacements efficaces, soit à des fins de loisirs ou de promenade.

Difficultés rencontrées :

° En amont : la négociation avec l'ensemble des parties prenantes (chasseur, propriétaires fonciers, autres usagers) et la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation des aménagements ont été chronophages et n'ont pas permis de tenir les délais initialement fixés.

° Ce nouveau patrimoine communal doit entrer dans le plan de charge des services techniques afin de bénéficier d'un entretien régulier.

Points de vigilance : Maitrise des coûts liés aux acquisitions foncières, aux aménagements (choix de matériaux durables) et à l'entretien.

Éléments facilitateurs :

Il existait une attente réelle de la population pour bénéficier de lieux de promenades agréables et mettant en lumière des secteurs peu connus, où pourtant des sites d'intérêts existent.

Egalement, la volonté politique d'améliorer la santé des citoyens par la lutte contre la sédentarité, le stress et l'amélioration du cadre de vie, au travers de déplacements favorables à la santé et à l'environnement, a permis de dégager des moyens humains, techniques et financiers pour aménager les sentiers le temps d'un mandat

Conseils :

° Définir plusieurs possibilités de tracés avec les usagers actuels et futurs

° Organiser des événements autour et dans les sentiers au fur et à mesure de l'avancée du projet pour une meilleure appropriation une fois le projet terminé.

